

Le **Passeport-vacances Porrentruy et région** est ouvert aux enfants dès 6 ans, en âge de scolarité obligatoire.

Après inscription au mois de mai (choix de 2 activités minimum par jour), la répartition des activités se font par tirage au sort et ajustements manuels à la fin de la période d'inscription. Une activité « coup de ♥ » par jour, choisie par le participant est prise en priorité, dans la mesure des places disponibles.

Il est préférable de choisir plus de 2 activités par jour afin de se garantir un passeport complet !

Finalement, chaque enfant aura au maximum 7 activités retenues.

Le tirage au sort effectué, l'activité attribuée ne sera pas modifiable et sera facturée. Les activités restées incomplètes pourront ensuite être repourvues (inscription en ligne, par ordre d'arrivée). Les participants peuvent à ce stade s'inscrire à autant d'activités qu'ils le désirent, même s'ils ont déjà 7 activités attribuées. Lors d'ajout d'activités, il n'est pourtant pas possible d'annuler une activité à son passeport pour la remplacer par une nouvelle.

A l'inscription, la personne s'engage à payer et participer à l'activité retenue !

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une activité, contre remboursement.

En cas d'annulation du participant, les activités seront remboursées sur présentation d'un certificat médical.

En cas d'empêchement majeur, téléphoner ou laisser un message directement au responsable de l'activité (numéro figurant sur votre confirmation d'activité) ou au **032 466 92 20** (Passeport-vacances – CCDP) ou sur **passeport-vacances@cultureporrentruy.ch**.

Les délais d'inscription et de paiement doivent être respectés.

Une réduction de 20% est octroyée sur chacun des enfants de la même fratrie dès l'inscription du 3e enfant. Une réduction de 5% est octroyée sur chacun des enfants de la même fratrie dès l'inscription du 2e enfant.

Afin de couvrir nos frais administratifs, un montant minimum de 10.- sera facturé, même si l'enfant ne s'inscrit qu'à une activité gratuite.

L'inscription donne droit à l'entrée gratuite à la piscine municipale, durant les semaines du passeport-vacances.

Les enfants sont encadrés pendant l'activité par des adultes responsables.

Durant les activités, les enfants peuvent être photographiés. En cas de besoin, le CCDP se réserve le droit d'utiliser ces photos, de manière anonyme, dans le cadre du Passeport-vacances de Porrentruy et région. Dans le cas d'une opposition à cette condition, nous vous prions de nous contacter.

Les coordonnées de l'enfant seront communiquées aux participants de l'activité choisie, ainsi qu'aux animateurs et accompagnants.

Tout enfant indiscipliné ou imposé à une activité sans avoir été autorisé par un membre du Passeport-vacances sera refusé à l'activité ou au passeport-vacances.

Transport

Le Passeport-vacances gère les activités qu'il programme et non le transport.

Pour certaines activités, le voyage en groupe, en train ou en bus est organisé au départ de Porrentruy. **Tout enfant qui désire monter ou descendre à une autre gare que celle de Porrentruy doit impérativement avoir prévenu les organisateurs à l'avance.** Pour d'autres activités, le transport se fera à titre privé jusqu'au lieu de rendez-vous fixé et à l'heure prévue. Dans ce cas, merci de favoriser le co-voiturage.

Si l'enfant n'est pas à l'heure au lieu de rendez-vous fixé, il sera considéré comme absent et ne sera pas attendu. Il reste dans ce cas sous la responsabilité de ses parents.

Les parents s'engagent à venir rechercher leur(s) enfant(s) à l'heure indiquée

Cette année, le Passeport-vacances Porrentruy et région découvre 2 activités en France voisine. Afin que votre enfant puisse y participer si tel est son choix, il est impératif que les conditions soient respectées.

- Etre en possession le jour de l'activité, d'un **document d'identité valable** (carte d'identité ou passeport) ainsi qu'une **autorisation de sortie du territoire** dûment remplie et **obligatoirement signée par les deux parents.** (l'autorisation de sortie vous sera délivrée par le bureau du CCDP)

Assurances et responsabilités

Les participants ne sont pas assurés contre les accidents, ni contre les dommages qu'ils pourraient occasionner à un tiers ou à des objets. Les parents veilleront à avoir les assurances adéquates (RC + accidents).

L'animateur déclare avoir 18 ans ou plus. Il s'engage à faire tout ce qui est nécessaire pour garantir la sécurité des participants et à ne jamais laisser un enfant ou un groupe d'enfants seul lors de l'activité. La responsabilité de l'organisateur et de l'animateur est engagée uniquement pendant la durée de l'activité choisie.

Nous déclinons toute responsabilité pour des dommages subis ou occasionnés par des tiers.

Les parents dont les enfants doivent prendre certains médicaments ou sont sujets à des problèmes de santé et allergies sont priés d'avertir impérativement le CCDP qui informera les responsables de l'activité.

Important

Ne pouvant malheureusement garantir que tous les enfants intéressés par une activité puissent y participer, nous faisons appel à la compréhension et à la bonne volonté de chacun.

L'inscription à l'activité/aux activités choisie/s est validée uniquement après la confirmation par courrier de l'organisateur, accompagnée de la facture.

En cas de non-paiement jusqu'au délai indiqué sur ladite facture, l'entrée au Passeport-vacances sera refusée.

Si vous rencontrez des difficultés financières particulières, privant ainsi votre enfant de Passeport-vacances, nous vous prions de bien vouloir nous en informer afin de convenir d'un arrangement. De

plus, si vous êtes au bénéfice d'une aide sociale, un remboursement total ou partiel est envisageable. Veuillez dans ce cas adresser votre demande auprès du Service Social de Porrentruy.

L'inscription au Passeport-vacances atteste que vous avez pris connaissance et que vous acceptez les conditions générales ci-dessus.

Nous souhaitons à chacun un excellent Passeport-vacances 2017 !

Porrentruy, le 3 mai 2017